

Les Inspecteurs de langue vivante

à Mesdames et Messieurs les Professeurs de langue vivante

Nancy, le 20 septembre 2012

Objet : lettre de rentrée

Chers collègues,

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans notre académie, ainsi qu'aux lauréats de concours, que nous félicitons. Nous tenons tout particulièrement à remercier ceux d'entre vous dont la carrière se termine, ainsi que l'ensemble des professeurs engagés dans des actions de formation et d'accompagnement pédagogique.

L'année 2012-2013 s'inscrit dans la poursuite des réformes engagées : validation du socle commun, réforme du lycée et des épreuves du baccalauréat général, technologique et professionnel.

La poursuite de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation du niveau de compétence des élèves est une priorité.

Il convient de distinguer le processus de validation des compétences de celui d'évaluation. Les professeurs de collège veilleront à asseoir les compétences de niveau A1 à l'entrée en sixième et à prendre en compte les acquis réels des élèves. Il est fortement préconisé de renforcer les actions permettant une continuité ainsi qu'un travail collaboratif avec les professeurs des écoles enseignant en langue étrangère.

La validation du niveau A2 peut, dans ces conditions, se faire le plus tôt possible tout en s'inscrivant dans les objectifs de l'école du socle commun et la validation du livret personnel de compétences. Le choix de la LV2 pour la validation doit faire l'objet d'une concertation entre l'élève et les deux professeurs de langue vivante.

On pourra, pour plus d'informations, consulter les Notes de la DEPP sur l'évolution des compétences des élèves (portail langues vivantes) ainsi que le dossier de rentrée ministériel : http://www.education.gouv.fr/cid61272/annee-scolaire-2012-2013-dossier-de-rentree.html#Les_langues%20vivantes

Avec la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation, la majorité des élèves sont désormais évalués à l'oral comme à l'écrit. Cela doit nous inciter, si besoin était, à renforcer l'entraînement dans les cinq activités langagières afin de guider les élèves vers une maîtrise suffisante de la langue, dans tous ses aspects, et de leur permettre la réussite aux épreuves d'évaluation.

Les programmes et documents d'accompagnement sont les références prioritaires. Les manuels ainsi que les nombreuses ressources offertes par le numérique pédagogique sont à utiliser en regard des instructions officielles. Les professeurs veilleront à intégrer, dans leurs projets pédagogiques, les objectifs culturels qui sont indissociables de l'apprentissage linguistique.

Vous trouverez ci-dessous quelques liens utiles sur le portail *Eduscol* :

<http://eduscol.education.fr/cid47413/competence.html> (la pratique d'une langue vivante étrangère au collège)

<http://eduscol.education.fr/cid45725/l-apprentissage-des-langues-vivantes-au-college.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid53320/mene1019796a.html>

<http://eduscol.education.fr/cid59651/5-renforcer-enseignement-des-langues-ouverture-sur-monde.html>

Les programmes qui entrent en vigueur à la rentrée 2012 concernent la classe de Terminale (enseignement général) et sont ceux du cycle terminal (entrés en vigueur en classe de Première à la rentrée 2011) :

- BO spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme d'enseignement de langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques

Programme d'enseignement spécifique de littérature étrangère en langue étrangère au cycle terminal de la série littéraire

<http://www.education.gouv.fr/cid53324/mene1019738a.html>

- BO spécial n°3 du 17 mars 2011

Programme d'enseignement des langues dans la voie technologique (STI2D – STD2A – STL)

<http://www.education.gouv.fr/pid25173/special-n-3-du-17-mars-2011.html>

- BO du 19 février 2009

Programme d'enseignement des langues dans la voie professionnelle

<http://www.education.gouv.fr/pid20873/special-n-2-du-19-fevrier-2009.html>

Textes officiels relatifs aux nouvelles modalités du baccalauréat

- BO n°43 du 24 novembre 2011
- BO n°9 du 1^{er} mars 2012
- BO n°12 du 22 mars 2012 (*voie technologique*)
- BO n° 21 du 27 mai 2010 (*voie professionnelle*)

Nous nous efforçons de vous transmettre les informations utiles par le biais du portail académique inter-langue (<http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/interlangue/>). Nous remercions à cette occasion les gestionnaires des sites langues vivantes, disciplinaires comme inter-langue, pour la qualité de leur travail et leur investissement.

Les professeurs, notamment débutants, trouveront, sur le portail, des conseils et préconisations pédagogiques. Le document « *Repères pour enseigner les langues vivantes* » qui a été élaboré par les Inspecteurs de langue vivante de l'Académie est le fruit d'une réflexion inter-langue. Quelle que soit leur langue de spécialité, les professeurs gagnent à partager leurs compétences et leurs expériences. Nos spécificités linguistiques sont pleinement compatibles avec cette approche commune, source de richesse et de diversité.

En tant que professeurs de langue, vous êtes très souvent impliqués dans les dispositifs interdisciplinaires (histoire des arts, TPE, co-enseignement, accompagnement, projet pluridisciplinaire à caractère professionnel, enseignements généraux liés à la spécialité...) ainsi que dans les projets d'ouverture internationale.

Nous vous rappelons qu'il est possible de solliciter l'aide et le soutien de la DAREIC pour les relations internationales ainsi que de la DAAC pour les actions culturelles et éducatives.

Le 26 septembre est la *Journée européenne des langues vivantes* (<http://edl.ecml.at/>). Les projets déjà mis en place dans vos établissements présentent un intérêt certain pour l'ensemble de la communauté éducative de notre académie ; nous vous invitons à les faire connaître aux inspecteurs de votre spécialité.

Nous vous remercions pour votre engagement dans la mise en œuvre d'un enseignement motivant et efficace et vous souhaitons une excellente année scolaire.